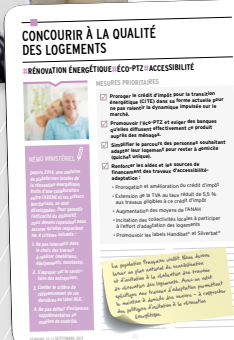


La Lettre de la CAPEB

LA LETTRE
D'INFORMATION
HEBDOMADAIRE
DU RÉSEAU

N°
903
3 février 2017



L'ACTUALITÉ

L'AGENDA DES 100 JOURS : CE QUE LE FUTUR EXÉCUTIF DOIT FAIRE POUR SOUTENIR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

La CAPEB présente aux candidats aux élections présidentielles et législatives les mesures qu'elle juge prioritaires.

L'Agenda des 100 jours sera disponible en version imprimée dans la deuxième quinzaine de février. Il est déjà disponible en version pdf sur ARTUR. Il est accompagné d'un kit de communication à l'attention des responsables du Réseau afin qu'ils puissent s'emparer de cet outil pour aller rencontrer les élus et les candidats sur le terrain, dans les états-majors et dans les relais de circonscription, comme la Confédération le fera au niveau national.

Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue la semaine dernière, le Président de la CAPEB a présenté les mesures que le futur Gouvernement devra prendre pour soutenir l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. La CAPEB les a réunies au sein d'un "agenda des 100 jours", plusieurs mois de programme en faveur du secteur du bâtiment qui commence juste à redémarrer après une crise interminable, quelques mois déterminants, de juin à octobre 2017, pour relancer durablement l'artisanat du bâtiment et l'économie française sans plomber le budget de l'État. Notre leitmotiv : que l'État instaure et fasse respecter un climat économique sain et loyal, propice aux entreprises, afin qu'elles puissent se développer et produire de la richesse. Certes, les dernières données conjoncturelles sont encourageantes et montrent que les entreprises sont prêtes à repartir de l'avant. Mais ne nous faisons pas d'illusion, les entreprises ne réembaucheront qu'à condition que la confiance revienne dans les milieux économiques comme chez les ménages. La priorité absolue : que nos gouvernants "pensent petit d'abord" avant de légiférer puis qu'ils évitent l'inflation des textes, normes et autres règlements qui rendent parfois totalement impossible l'application d'une loi. Le compte pénibilité en est une triste illustration !

Comme pour chaque élection nationale, la CAPEB se mobilise afin que les futurs élus se préoccupent des entreprises artisanales du bâtiment, c'est-à-dire 98 % des entreprises de la branche !

Sur le plan social, la CAPEB revendique les accords de branche comme étant LE principe à retenir et refuse la primauté donnée aux accords d'entreprises qui potentiellement peuvent créer les conditions d'une concurrence déloyale entre les entreprises. Rappelons, en effet, que les petites entreprises ne sont pas armées pour combattre dans une telle compétition. Sans changement, c'est un combat inégal qui se prépare. Sur le plan économique, la CAPEB invite la prochaine équipe gouvernementale à conduire "une grande politique de petits travaux". Et pour cela, l'équipe au pouvoir, quelle que soit son appartenance politique, devra reconnaître ce qui a été fait, qui fonctionne et ne pas y toucher, c'est-à-dire la TVA à taux réduit, le CITE, le PTZ+ ou encore l'Eco PTZ. Il lui faudra aussi poursuivre ce qui est bien engagé et même accélérer les choses, comme c'est le cas pour la révision de la directive sur le travail détaché (renforcement des contrôles, application immédiate des peines et des sanctions, révision de la directive sur le détachement, paiement des charges sociales dans le pays d'accueil et non dans le pays d'origine, etc.). Enfin, le futur gouvernement devra s'attaquer à ce qui ne va pas et qui entrave l'activité des entreprises, en commençant par la baisse des charges qui pèsent



sur les entreprises, une réforme profonde du compte pénibilité et un retour à la défiscalisation des heures supplémentaires.

L'Agenda des 100 jours contient des propositions simples pour soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi, organiser une concurrence saine et loyale, alléger le coût du travail, réformer les systèmes sociaux, simplifier le code du travail, débloquer le financement des TPE, concourir à la qualité des logements, favoriser la visibilité des TPE, soutenir la formation professionnelle initiale et continue et développer la transmission au sein de la branche. Ces 10 thèmes sont étayés par 50 mesures concrètes égrenées au fil des mois, de juin à octobre : le planning de travail du futur gouvernement.

En savoir plus sur **ARTUR**

ÉCONOMIE

→ LA REPRISE DES DÉCHETS CONTINUE DE POSER PROBLÈME AUX DISTRIBUTEURS



On se souviendra que la loi Transition énergétique fait obligation aux distributeurs de matériaux de récupérer les déchets issus des produits qu'ils vendent.

Les distributeurs avaient déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour contester cette nouvelle obligation, en vain. Le Conseil constitutionnel a invalidé leur requête. Les distributeurs persistent dans leur refus arguant du fait que rien n'est prévu à ce jour pour accompagner les entreprises de distribution dans leur nouvelle mission, affirmant que la reprise des déchets n'est pas le métier de la distribution, dénonçant l'absence de solution lorsqu'il n'y a pas de point de collecte ouvert aux déchets de BTP dans un rayon de 10 km comme le prévoit la Loi. Bref, le conflit n'est pas soldé à ce jour.



MÉTIERS

→ L'UNA CHARPENTE MENUISERIE AGENCEMENT S'EST RÉUNIE LE 27 JANVIER

Jean-Marc Desmedt a réuni ses conseillers professionnels vendredi dernier, ouvrant ses travaux par un tour de table sur les informations professionnelles et les demandes et projets divers.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont ensuite travaillé à la préparation et à la validation des thèmes et des intervenants qui seront proposés aux délégués lors des Journées Professionnelles de la Construction de Strasbourg, les 20 et 21 avril prochains.

Un point a été fait sur les activités de l'association faCE dans la perspective de son assemblée générale, qui devait se tenir le 31 janvier.

Le Président et les conseillers professionnels de l'UNA CMA ont ensuite évoqué les questions de formation puis ils ont fait le tour des dossiers liés aux règles de l'art : les documents élaborés dans le cadre du PACTE, le calepin de chantier escalier et celui sur les menuiseries intérieures, les interfaces gros-œuvre, la commission P21A et enfin les DTU31.2 et 31.4.

Enfin, ils ont terminé la journée par un examen détaillé des dossiers traités et financés dans le cadre de la taxe Codifab. Il s'agissait en particulier du projet Inrefcort, du second tome du guide Incendie et des projets relatifs au Design construction bois.

→ ET L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE EN A FAIT AUTANT LE 2 FÉVRIER

Dominique Métayer et ses conseillers se sont retrouvés jeudi pour préparer les Journées Professionnelles de la Construction de l'UNA Maçonnerie Carrelage et pour faire un point sur les dossiers techniques en cours.

Ils ont ainsi détaillé attentivement l'organisation générale des journées, les partenaires qui ont accepté de participer à l'exposition et enfin les thématiques qu'ils proposeront aux délégués maçons et carreleurs. L'UNA a choisi cette année d'évoquer notamment la mise en oeuvre du compte pénibilité, les douches à l'italienne, la problématique de l'ITE et du patrimoine, les surélévations et extensions, les carreaux de grands formats, les mortiers colles pour extérieur et enfin les liants.

Au titre des dossiers techniques, ils ont fait un point d'étape sur les travaux du groupe CAPEB/FFB sur les interfaces. Ils se sont également intéressés à l'enquête relative à la révision des DTU 13.11 et 13.12, ainsi qu'aux autres DTU de la profession en cours de révision (20.1, 23.5, 14.1, et 23.4). Le Président de l'UNA et ses conseillers ont également regardé les dossiers PACTE, la problématique des planchers mixte bois/béton et des questions relatives au carrelage. Enfin, ils ont abordé les dossiers formation ainsi que la question des travaux embarqués en matière de patrimoine.

FORMATION



Gilles Chatras
et Corine Postel

→ GILLES CHATRAS, NOUVEAU PRÉSIDENT DU FAFCEA

Le Conseil d'administration du FAFCEA s'est réuni le 26 janvier 2017 dans sa nouvelle composition, suite à la désignation par l'U2P et la CPME de leurs administrateurs respectifs pour la mandature 2017-2019.

À cette occasion, Gilles Chatras administrateur confédéral, président de la CAPEB du Puy de Dôme et Conseiller professionnel de l'UNA PVR a été élu à la présidence du FAFCEA à l'unanimité. La CAPEB se félicite naturellement de cette

nouvelle présidence qu'elle souhaite placer sous le signe du développement de la qualité du service rendu aux entreprises.

Au cours de ce Conseil d'administration, ont également été élus : Christian Martin U2P – CGAD (vice-président), Serge Turpin U2P – CNAMS (Trésorier) et Corine Postel U2P-CAPEB, administratrice confédérale (Trésorière adjointe). Nous félicitons également cette dernière pour cette élection.

10 MILLIARDS

MANQUERAIENT
AUX RÉGIMES DE
RETRAITE D'ICI 2040

6,5%

LES EMBauchES
SUPÉRIEURES À 1 MOIS
ONT BIEN PROGRESSÉ
EN UN AN

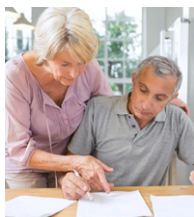
La
Lettre
de la CAPEB

SOCIAL

DÉFICIT DU RÉGIME DES RETRAITES : LA DÉGRADATION VA SE POURSUIVRE

Les mesures législatives, réglementaires et conventionnelles actuelles ne suffiront pas.

C'est en tout cas ce qu'affirme le Conseil d'Orientation des Retraites qui observe que l'évolution démographique demeure défavorable au système de retraite par répartition. Le fait que la France compte toujours davantage de seniors et toujours moins de jeunes induit un déséquilibre qui alourdit inévitablement les besoins de financement des régimes de retraite. Cette tendance devrait malheureusement être une réalité jusqu'en... 2040 ! En cause : l'augmentation de l'espérance de vie. Ainsi, les personnes nées en 1950 peuvent espérer vivre 27 ans après avoir pris leur retraite à 60 ans alors que les gens nés en 1990 pourront espérer vivre 32 ans après leur 60^e anniversaire. Par conséquent, les besoins de financement seront plus importants que prévu. L'équilibre du système de retraite ne sera donc pas atteint vers 2036 comme le prévoyait le COR jusqu'ici. Il faudrait trouver au moins 10 milliards supplémentaires...



→ LA NÉGOCIATION SUR LES SALAIRES DES CADRES A ABOUTI À UN ACCORD

Le 18 janvier 2017 s'est tenue la réunion paritaire relative à la détermination, au titre de l'année 2017, des appointements minimaux des cadres du bâtiment.

Au terme de cette négociation, la grille de salaires est revalorisée en moyenne de + 0,7 %. Les augmentations sont d'un niveau différent selon les coefficients hiérarchiques. Ainsi, elles sont de +1% pour les coefficients 60 à 70, de +0,8 % pour les coefficients 75 à 85, de +0,7% pour les coefficients 90 à 95 et enfin de +0,5 % jusqu'au coefficient 162.

Ces nouvelles valeurs sont applicables à compter du 1^{er} février 2017.

Toutes les organisations représentant le collège patronal ont approuvé cet accord. Du côté du collège salariés, la CFE-CGC et FO ont signé en séance, la CFTC et la CFTD devant s'en remettre à leurs instances fédérales.

→ UN TAUX DE CHÔMAGE TOUJOURS ÉLEVÉ MALGRÉ DES EMBauchES DYNAMIQUES

Le nombre de demandeurs d'emploi tarde à diminuer. Même si l'année 2016 a enregistré 107 400 chômeurs de moins, c'est par une hausse des demandeurs d'emploi que l'année s'est terminée (+26100 en décembre). Le chômage recule donc globalement sur l'année (ce qui, il faut le souligner, est une première depuis 2007) mais cette embellie apparaît après une explosion depuis 2012 (+ 600 000). En outre, elle ne bénéficie pas à tous les publics. Les jeunes restent particulièrement touchés par le chômage. Un quart d'entre eux sont chômeurs et 17 % ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études.

Pire encore, malgré toutes les mesures prises d'année en année pour remédier à cette statistique déplorable, le nombre de jeunes au chômage a été multiplié par 3,5 depuis 40 ans !

On notera à cet égard que plus de 8 jeunes sur 10 en emploi occupent un poste qui bénéficie d'allègements de charges.

Aujourd'hui, les jeunes sont les premières victimes de la précarité. Un tiers d'entre eux n'ont qu'un contrat de travail temporaire. Les causes sont multiples. On relèvera notamment que 45 % des jeunes commencent sur le marché du travail par un emploi pour lequel ils n'ont pas été formés et que 10 % ne maîtrisent pas les fondamentaux en matière de numération et de compréhension orale et écrite. Pourtant, les embauches sont en

forte hausse depuis un an (+ 6,4 %). Les CDI ont été particulièrement dynamiques en 2016, augmentant de + 9,5 % par rapport à l'année précédente, les CDD affichant une croissance de + 4 %.

La construction figure parmi les premiers secteurs bénéficiaires de cette nette amélioration, enregistrant une hausse des embauches de + 12,6 % (à comparer aux + 8,9 % dans l'industrie et + 5,7 % dans le tertiaire). Pour les TPE, l'augmentation des embauches est moindre mais néanmoins positive : + 6,2 %, soit presque autant que les grandes entreprises (+6,6 %).

Un bémol cependant : la dernière étude réalisée par l'Unedic confirme cette reprise mais relève qu'elle est essentiellement portée par un accroissement des CDD courts, c'est-à-dire d'un mois ou moins. Le nombre de ces contrats courts a plus que doublé depuis 15 ans (3,9 millions début 2016 contre 1,6 million début 2000).



LOBBYING

→ LES ENTRETIENS AVEC LES REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS AUX PRÉSIDENTIELLES COMMENCENT

François Fillon a souhaité rencontrer les partenaires sociaux sur son programme.

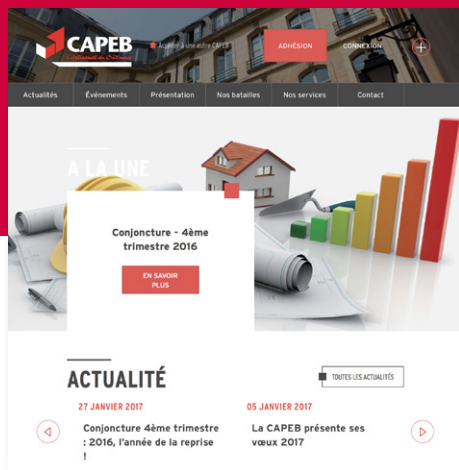
Le président du Sénat a ainsi commencé ses consultations des partenaires sociaux sur le programme de François Fillon.

Dans ce cadre, l'U2P a été reçue par Gérard Larcher et lui a fait part de son opposition totale aux mesures envisagées par le candidat pour favoriser les microentreprises (relèvement des seuils pour la franchise de TVA, franchise de TVA pour toutes les entreprises "classiques" jusqu'aux seuils

fixés pour les micro-entreprises, interdiction pendant 3 ans de requalifier des micro-entrepreneurs en salariés, etc.

Une nouvelle série d'entretiens est déjà prévue pour la fin du mois ou début mars.

Gérard Larcher devra alors préciser aux partenaires sociaux qu'elles seraient, en cas de victoire de son candidat, les mesures urgentes prises dès l'été par voie d'ordonnance et qu'elles seraient celles qui feraient l'objet d'un débat.



COMMUNICATION

→ LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA CAPEB EST EN LIGNE !

C'est un site internet complètement repensé qui s'est ouvert lundi. Son arborescence a été entièrement retravaillée afin que la navigation soit plus intuitive et que les internautes trouvent plus facilement les informations qu'ils recherchent. L'objectif du nouveau site capeb.fr est, en effet, d'être le plus proche possible des attentes des entreprises artisanales du bâtiment. Les services apportés par la CAPEB à ses adhérents font d'ailleurs l'objet d'une des 5 rubriques qui constituent ce site. Celui-ci vise évidemment aussi à valoriser la CAPEB et ses actions. Il propose donc des focus sur les actualités et les événements de la CAPEB. Il présente la CAPEB, son réseau, son écosystème, ainsi que les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment. Il détaille ses principales batailles et victoires. Évidemment, le site propose un accès réservé aux adhérents offrant ainsi plus de contenus (informations, liens, documents utiles...).

Notons enfin que le nouveau CAPEB.fr est responsive design, c'est-à-dire qu'il s'adapte à tous les formats disponibles : ordinateur, tablettes, smartphone.

Le site national est bien entendu accompagné d'une déclinaison au niveau départemental et régional. Ces déclinaisons sont en cours de déploiement. L'outil de gestion des sites a été complètement revu et offre désormais une excellente ergonomie et une grande simplicité pour créer et mettre à jour régulièrement son site. Près de 30 CAPEB départementales et régionales ont déjà été formées et plus de 60 autres vont l'être dans les jours à venir.

Les CAPEB départementales qui n'ont pas encore eu le temps de se former à l'utilisation de ce nouveau site sont invitées à s'inscrire à la prochaine session de formation qui se tiendra à la Confédération le 7 mars. D'autres sessions seront organisées d'ici là de manière délocalisées.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

ACCUEIL D'UN NOUVEAU TANDEM DÉPARTEMENTAL

Le Président confédéral a accueilli mardi le nouveau Président de la CAPEB des Deux Sèvres et son Secrétaire général. Sylvain Mulard et Véronique Chantecaille-Beaumont ont ainsi eu l'occasion d'échanger avec le Président, le Secrétaire général et plusieurs Directeurs de pôle.

LE COMITÉ DE PILOTAGE BÉRANGER DÉVELOPPEMENT S'EST RÉUNI MERCREDI

Il a permis de faire un point sur les partenariats en cours, sur les actions et initiatives prises par nos partenaires à l'attention des entreprises artisanales du bâtiment et sur les projets à venir. Ce point d'étape sera présenté au prochain Conseil d'administration.

LES ENTRETIENS EN VUE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES COMMENCENT

La CAPEB a prévu de faire part de ses priorités à tous les candidats aux élections présidentielles. Dans ce cadre, le Président Liébus a rencontré mercredi la députée Isabelle Le Callennec, vice-Présidente des Républicains et porte-parole du candidat François Fillon.

LE BUREAU DE L'U2P S'EST RÉUNI LE 2 FÉVRIER

Le Bureau de l'U2P a fait un point sur l'état de la concertation des partenaires sociaux à propos de l'assurance chômage et précisé le mandat donné à son chef de file, en l'occurrence Patrick Liébus. Une proposition de modification du Règlement intérieur de l'U2P, notamment pour préciser les attributions des vice-présidents, a été étudiée et devrait être proposée pour approbation au prochain Conseil National. La composition des 4 commissions de l'U2P a également été évoquée. Le Bureau a par ailleurs souhaité étendre le champ de l'enquête de conjoncture U2P/I+C pour y intégrer le champ des entreprises représentées par l'UNAPL. Il a commencé à réfléchir à une stratégie de communication pour 2017 puis élaboré un pré-programme pour la journée des Présidents des U2P territoriales. Le Bureau a examiné les projets de décrets relatifs à la qualification artisanale, au répertoire des métiers et à la qualification professionnelle et a envisagé une procédure contre un arrêté du 22 novembre 2016 relatif au modèle de convention entre les Centres de Gestion Agréés et l'administration fiscale.

LOBBYING

→ LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2017 ENTRE EN VIGUEUR

On rappellera à cette occasion que, grâce à l'action de la CAPEB, nos entreprises échapperont à une nouvelle charge de gestion.

En effet, le projet de loi prévoyait que les entreprises auraient dû transmettre directement aux URSSAF les cotisations de sécurité sociale dues sur les indemnités de congés payés. Les entreprises auraient dû payer ces cotisations au moment du versement de leur contribution aux caisses de congés, de façon anticipée par rapport à la période des congés.

Notre ténacité auprès des parlementaires a permis de les convaincre de ne pas imposer cette nouvelle obligation aux entreprises. Cet allègement d'une charge supplémentaire pour nos entreprises est une satisfaction qu'il convenait de rappeler au moment où le Gouvernement leur impose par ailleurs de lourdes contraintes (compte pénibilité, prélèvement à la source...).